

industries de notre pays. Si la banque faillit à cette tâche, ce sera le fiasco.

Dans le texte de la nouvelle loi des banques qui nous est présenté, je remarque une modification de l'article 91. Une peine très sévère est prévue pour les banques qui exigent plus que le taux légal d'intérêt. Je rappelle à la Chambre que quelqu'un a proposé cela en 1923, mais la proposition a été rejetée par une majorité de 91 voix. En 1931, et aussi en 1932, j'ai présenté un projet de loi en ce sens, mais chaque fois, l'Assemblée a rejeté le bill. Je félicite le Gouvernement et ceux à qui nous devons cette modification d'avoir opéré la réforme même que nous avons préconisée pour la première fois, il y a onze ans.

En exprimant l'espoir que cette loi des banques fera l'objet d'une étude très sérieuse, je ferai remarquer que nous devrions reconnaître la fonction propre de l'argent. Pour que notre système monétaire fonctionne convenablement, il faut qu'il y ait toujours assez d'argent pour permettre l'échange de produits et de services du producteur au consommateur. Dans la mesure où il y a pénurie ou pléthore d'argent en aucun temps, dans la mesure où il nous faut diminuer ou élever les prix sans nécessité, notre législation bancaire est défectueuse.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, rien de moins que l'énorme importance du sujet m'autorise à ajouter quelques commentaires à l'exposé fait par mes collègues assis sur ces bancs (l'extrême gauche). L'une des choses les plus difficiles pour un député, c'est de faire entendre à la Chambre et aux électeurs sa manière de voir sur de pareilles questions. Je remarque qu'il y a une trentaine de députés à la Chambre, en ce moment, deux courriéristes parlementaires à la tribune des journalistes et quelques représentants du public. Dans les circonstances, on est enclin à dire: à quoi bon? Le Gouvernement a la majorité et a arrêté sa décision à ce sujet. Un simple député ne peut que faire des discours et ses paroles semblent avoir peu de chance d'atteindre un public fort étendu. Néanmoins, nous ne remplissons pas notre devoir de représentants publics en omettant de signaler ce qui nous paraît le véritable état des choses.

Le projet de loi, si je le comprends bien, a pour objet de maintenir tel quel le statut des banques. La loi existante subira bien quelques modifications légères, mais l'objet du bill, s'est de renouveler encore pour dix ans les pouvoirs dont jouissent les banques. Dix ans, c'est une longue période dans l'histoire d'un pays et j'avertis le Gouvernement que, pour ce qui est de certains d'entre nous, nous

[M. Spencer.]

refuserons, si l'occasion nous en est donnée, de prolonger ces privilèges pour une autre période décennale. Nous profiterons de la première occasion pour restreindre ces privilèges injustifiés accordés à l'association des banques. Si j'attaque souvent les institutions bancaires, je n'ai aucune animosité contre les banquiers. Quelques-uns s'imaginent que si la F.C.C. vient jamais au pouvoir, nous prendrons tous les gérants de banque et nous les attacherons aux réverbères ou nous leur infligerons un traitement de ce genre. Je puis assurer nos amis les banquiers que tel n'est pas notre dessein. Si nous parvenons jamais, et cela arrivera un jour, je pense, à établir un système de banque national, nous aurons besoin d'un grand nombre des présents administrateurs pour diriger le système. Je puis aller plus loin et dire que, sous le régime d'un système bancaire national, les commis de banque recevront de meilleurs appointements qu'à présent sous le régime des institutions privées.

M. GARLAND (Bow-River): Et ils auront le droit de libre association.

M. WOODSWORTH: Ainsi que le déclare l'honorable député de Bow-River (M. Garland) nous serons heureux de leur accorder le droit de libre association. Nous avons combattu pour obtenir cela lors de la dernière refonte de la loi des banques et nous espérons l'obtenir cette fois-ci.

Nous opposons, il me semble, la dernière résistance désespérée pour le maintien de ce qui reste de la démocratie. La plupart d'entre nous ont appris et ont peut-être l'habitude de penser que, dans les pays britanniques, nous avons graduellement atteint une très grande mesure d'autonomie. On nous a enseigné qu'un frein a été mis à l'absolutisme royal à l'époque de la Grande Charte. On nous a enseigné que plus tard la conquête du gouvernement responsable a eu lieu. Plusieurs d'entre nous se sont imaginés dans leur candeur que nous vivons en régime démocratique. Malheureusement, nous avons beau avoir la forme démocratique, nous perdons dans une large mesure ce qui fait la valeur de la démocratie. C'est une chose curieuse, mais qui-conque étudie le développement des institutions sociales ne peut s'empêcher de remarquer que la forme subsiste longtemps après l'extinction de la vie. Par exemple, l'ouverture de la session du Parlement, est marquée par le discours du roi, ici, le discours du Gouverneur général. Autrefois, le roi était un homme très puissant. Richard Cœur de Lion était un grand guerrier qui chevauchait à la tête de ses troupes. A cette époque reculée, lorsqu'un roi convoquait le Parlement, il annonçait aux